

 **Organisme de formation****Ufcv**

Antenne Bouvines 234, rue Saint Hubert-59830 BOUVINES

Antenne Amiens 275 Rue Jules Barni, Bat E-80000 AMIENS

Tél : 03 22 33 69 66

Formationpro-hdf@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut*

pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : Bouvines 775685621 00804

Siret : Amiens 775685621 01604

 **Lieu de la formation**

59300 Valenciennes

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "loisirs tous publics "

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557 date d'enregistrement : 18 Juillet 2016

Code CPF : 241669

 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)**

Date : du 04 Novembre 2024 au 25 Novembre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 55 semaines

▶ **Durée totale de la formation** : 1230 heures minimum sur 56 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 630 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 600 heures minimum sur des fonctions d'animateur technicien. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

 **Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics **OU**
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPJEPS animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

▶ **Date des entretiens** : nous contacter

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

Nous contacter

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Objectifs et contenus de la formation**

▶ **Objectifs** :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser les techniques d'animation comme vecteur de lien social

▶ **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

 **Retrait des dossiers de candidature**

▶ **Retrait des dossiers** à partir de Juillet 2024

▶ **Clôture des inscriptions** : 04 Octobre 2024

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel et cinq rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par la soutenance d'un dossier devant un jury concernant la pratique de la direction d'ACM.
- L'UC4 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre						
1	Ve	Tournois	1	Di	1	Me	Jour de l'En	1	Sa	1	Sa	1	Ma	1	Je	Fête de Travail	1	Di	1	Ma	1	Ve	1	Me	1	Sa	Tournois	1	Lu			
2	Sa	2	Lu	2	Je	Fermature	2	Di	2	Di	2	Me	2	Ve	2	Lu	2	Me	2	Sa	2	Ma	2	Je	2	Di	2	Di	2	Ma		
3	Di	3	Ma	3	Ve	Fermature	3	Lu	3	Lu	3	Je	3	Sa	3	Ma	3	Je	3	Di	3	Me	3	Ve	3	Lu	3	Lu	3	Me		
4	Lu	POS	4	Me	4	Sa	4	Ma	4	Ma	4	Ve	4	Di	4	Me	4	Me	4	Lu	4	Je	4	Sa	4	Ma	4	Ma	4	Je		
5	Ma	POS	5	Je	5	Di	5	Me	5	Me	5	Sa	5	Lu	5	Je	5	Sa	5	Ma	5	Ve	5	Di	5	Me	5	Me	5	Ve		
6	Me	6	Ve	6	Lu	6	Je	6	Je	6	Je	6	Di	6	Ma	6	Ve	6	Di	6	Me	6	Sa	6	Lu	6	Je	6	Sa			
7	Je	7	Sa	7	Ma	7	Ve	7	Ve	7	Ve	7	Lu	7	Me	7	Sa	7	Lu	7	Je	7	Di	7	Ma	7	Ve	7	Di	7	Di	
8	Ve	8	Di	8	Me	8	Sa	8	Sa	8	Sa	8	Ma	8	Je	Fête de la Victoire	8	Di	8	Ma	8	Ve	8	Lu	8	Me	8	Sa	8	Lu		
9	Sa	9	Lu	9	Je	9	Di	9	Di	9	Di	9	Me	9	Ve	9	Lu	9	Me	9	Sa	9	Ma	9	Je	9	Di	9	Di	9	Ma	
10	Di	10	Ma	10	Ve	10	Lu	10	Lu	10	Lu	10	Je	10	Sa	10	Ma	10	Je	10	Di	10	Me	10	Ve	10	Lu	10	Lu	10	Me	
11	Lu	Armistice	11	Me	11	Sa	11	Ma	11	Ma	11	Ma	11	Ve	11	Di	11	Me	11	Ve	11	Lu	11	Je	11	Sa	11	Ma	11	Je	11	Je
12	Ma	12	Je	12	Di	12	Me	12	Me	12	Me	12	Sa	12	Lu	COFIL	12	Je	12	Sa	12	Ma	12	Ve	12	Di	12	Me	12	Ve	12	Ve
13	Me	13	Ve	13	Lu	13	Je	13	Je	13	Je	13	Di	13	Ma	13	Ve	13	Di	13	Me	13	Sa	13	Lu	13	Je	13	Sa	13	Sa	
14	Ve	14	Sa	14	Ma	14	Ve	14	Ve	14	Ve	14	Lu	14	Me	14	Sa	14	Lu	14	Je	14	Di	14	Me	14	Ve	14	Di	14	Di	
15	Ve	15	Di	15	Me	15	Sa	15	Sa	15	Sa	15	Ma	15	Je	15	Di	15	Ma	15	Ve	15	Lu	15	Me	15	Sa	15	Sa	15	Lu	
16	Sa	16	Lu	16	Je	16	Di	16	Di	16	Di	16	Me	16	Ve	16	Lu	16	Me	16	Sa	16	Ma	16	Je	16	Di	16	Di	16	Ma	
17	Di	17	Ma	17	Ve	17	Lu	17	Lu	17	Lu	17	Je	17	Sa	17	Ma	17	Je	17	Di	17	Me	17	Ve	17	Lu	17	Lu	17	Me	
18	Lu	COFIL	18	Me	18	Sa	18	Ma	18	Ma	18	Ma	18	Ve	18	Di	18	Me	18	Ve	18	Lu	18	Je	18	Sa	18	Ma	18	Je	18	Je
19	Ma	19	Je	19	Di	19	Me	19	Me	19	Me	19	Sa	19	Lu	19	Me	19	Sa	19	Ma	19	Ve	19	Di	19	Me	19	Ve	19	Ve	
20	Me	20	Ve	20	Lu	20	Je	20	Je	20	Je	20	Di	20	Ma	20	Ve	20	Di	20	Me	20	Sa	20	Lu	20	Je	20	Sa	20	Sa	
21	Je	21	Sa	21	Ma	21	Ve	21	Ve	21	Ve	21	Lu	21	Me	21	Sa	21	Lu	21	Me	21	Je	21	Di	21	Ma	21	Ve	21	Di	
22	Ve	22	Di	22	Me	22	Sa	22	Sa	22	Sa	22	Ma	22	Je	22	Di	22	Ma	22	Je	22	Di	22	Lu	22	Me	22	Sa	22	Lu	
23	Sa	23	Lu	23	Je	23	Di	23	Di	23	Di	23	Me	23	Ve	23	Lu	23	Me	23	Sa	23	Ma	23	Je	23	Di	23	Di	23	Ma	
24	Di	24	Ma	24	Ve	24	Lu	24	Lu	24	Lu	24	Je	24	Sa	24	Ma	24	Je	24	Di	24	Me	24	Ve	24	Lu	24	Me	24	Me	
25	Lu	25	Me	25	Sa	25	Ma	25	Ma	25	Ma	25	Ve	25	Di	25	Me	25	Ve	25	Lu	25	Je	25	Sa	25	Ma	25	Je	25	Je	
26	Ma	26	Je	26	Di	26	Me	26	Me	26	Me	26	Sa	26	Lu	26	Je	26	Sa	26	Ma	26	Ve	26	Di	26	Me	26	Me	26	Ve	
27	Me	27	Ve	27	Lu	27	Je	27	Je	27	Je	27	Di	27	Ma	27	Ve	27	Di	27	Me	27	Sa	27	Lu	27	Je	27	Je	27	Sa	
28	Je	28	Sa	28	Ma	28	Ve	28	Ve	28	Ve	28	Lu	28	Me	28	Sa	28	Lu	28	Je	28	Di	28	Ma	28	Ve	28	Di	28	Di	
29	Ve	29	Di	29	Me	29	Me	29	Me	29	Me	29	Ma	29	Je	29	Di	29	Ma	29	Ve	29	Lu	29	Me	29	Sa	29	Sa	29	Lu	
30	Sa	30	Lu	30	Je	30	Me	30	Me	30	Me	30	Di	30	Ve	30	Lu	30	Me	30	Sa	30	Ma	30	Je	30	Di	30	Di	30	Ma	
		31	Ma	31	Ve	31	Me	31	Me	31	Me	31	Sa	31	Je	31	Di	31	Je	31	Di			31	Ve			31	Me			
63		42		63		35		63		35		56		70		7				31		43		56		630						

	Début des Années	Certification	Rattrapage
UC1/2	05/09/2025	25/09/2025	04/10/2025
UC3	30/09/2025	10 oct	20/10/2025
UC4	01/04/2025	14/04-30/05	16/06-05/07

UC nombres de jour		
positionnement	2	14
UC1	19	133
UC2	23	161
UC3	18	126
UC4	21	147
+ copil et certifications	7	43
total	90	630
dont FOAD= 15%		

COFIL le 18 nov 24, le 12 mai 25 et le 17 nov 25

Fermature UFCV